



## Attestation de ce que j'aurais dû percevoir

Par **smg 36**, le **21/11/2014** à **13:39**

Bonjour voilà je vous explique ma fille a eu un accident à l'école. l'école m'appeler au sur mon lieu de travail j'ai quitté les lieux de travail pour la rejoindre a l'hôpital.elle a été hospitalisée pour double fracture et suite a ça mon médecin traitant m'a fait un arrêt médical d'une semaine pour rester à ses côtés.mais voilà le souci étant en CDD remplacement la directrice m'a carrément retirer du planning alors que l'arrêt fini il me restait encore deux semaines de travail.là n'est pas de souci sauf que pour le cou suite à un incident de ma fille l'assurance scolaire pourrais me payer les jours ou j'aurais dû travailler.suis-je en droit de demander à la directrice une attestation de ce que j'aurais dû percevoir en travaillant? Merci pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **21/11/2014** à **15:29**

Bonjour,

Sachant que vous aviez un arrêt, l'employeur n'allait pas vous maintenir au planning et n'avait pas l'obligation de maintenir le salaire mais aurait dû prévoir votre retour à son terme...

A priori, vos bulletins de salaire devraient suffir en plus de l'arrêt mais vous pourriez toujours demander une attestation de l'employeur sans parler dans un premier temps de droit de le faire avant de connaître sa réponse...

Par **smg 36**, le **22/11/2014** à **01:11**

Merci de votre reponse...le problème c'est que justement sur mon bulletin de salaire cette semaine la, n'es pas du tout noté . en faite vu qu'elle nous fait signer nos contrat a la fin du mois avec le solde de tous compte et ben y a aucune trace des jours que je devais faire.

Par **P.M.**, le **22/11/2014** à **10:23**

Bonjour,

Alors vous pouvez déjà essayer de demander une attestation...